

**DÉLIBÉRATION**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**13 AVRIL 2022**

**Ajustement de la grille tarifaire de billetterie**

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée :

« Considérant l'article II.4.1 des statuts de l'EPCC détaillant les attributions du conseil d'administration et explicitant que ce dernier délibère notamment sur le régime du droit d'entrée et les orientations tarifaires des prestations culturelles, pédagogiques et commerciales,  
Considérant que la grille tarifaire actuelle régissant les droits d'entrée aux lieux d'exposition est issue de la délibération 2021-CA004 du 4 mars 2021,  
Considérant la nécessité d'ajuster cette grille au projet culturel porté par Olivier Thierry depuis sa nomination le 15 octobre 2021, notamment en l'adaptant aux nouveaux partenariats, aux nouveaux événements culturels et aux usages constatés dans le secteur culturel  
Considérant qu'en vertu de l'article L. 3131-1 du code général des collectivités territoriales un acte est exécutoire dès sa publication.

Monsieur le Vice-Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de la nouvelle grille tarifaire d'accès aux lieux d'exposition telle que présentée en annexe et de demander sa mise en application dès sa publication.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

**ADOpte** la nouvelle grille tarifaire d'accès aux lieux d'expositions telle que présentée en annexe et décide de la mettre en place dès sa publication.

Le Vice-Président,

  
**Philibert BERRIER**

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le :  
Et de sa publication le :  
Le Vice-Président

  
**Philibert BERRIER**

**REÇU LE 15 AVR. 2022**





## Conditions d'accès aux lieux d'expositions pour les catégories particulières de visiteurs individuels

	Tarification actuelle			Nouvelle tarification		
	gratuit	réduit	plein tarif	gratuit	réduit	plein tarif
catégories actuelles	les moins de 6 ans			X		
	les 6-18 ans		X	X		
	les 18-26 ans		X	X		
	les enseignants et guide-conférenciers	X				X
	les journalistes	X			X	
	les titulaires d'une des cartes du Louvre-Lens		X			X
	les locataires de gîtes	X			X	
	les demandeurs d'emplois		X			X
	les personnes en situation de handicap		X			X
	les artistes invités et leurs accompagnants	X			X	pour les accompagnants
nouvelles catégories	si 3 mois d'ancienneté: 5 entrées gratuites par an				sans condition d'ancienneté ni limites d'entrées	pour les accompagnants
	- "Rendez-vous au jardin" - "Anniversaire du patrimoine mondial" - "Journées européennes du patrimoine" - Sainte-Barbe				- Festival "Vacances à Gardincour!" - Sainte-Barbe - toutes les Journées nationales sous l'égide du Ministère de la Culture	
	dans le cadre de l'organisation de jeux concours				nombre d'entrées défini de gré à gré suivant les partenariats	
	les bénéficiaires des minima sociaux					X
	les détenteurs du Pass Musées Proscitec					X
	les anciens habitants				X	pour les accompagnants
	les membres actuels et anciens du conseil d'administration				X	pour les accompagnants